Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260413-2026_42-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 31/03/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 31/03/2026*

Présents :
MM. NEVO Laurent – VIDCOQ Marc – THOME Valérie - NOGUES Loïc – OLLITRAULT Michelle - JONES Dominique - HUDO Claudie - GAUTHIER Tanguy- LE COUEDIC Karine- LE CLEZIO Armelle - LE VERGE Stéphane – MARTINEZ Lucas – MARTIN Graziella – François GUILLAUME- BOSCHER Pierre

Secrétaire de séance : François GUILLAUME

2026-42

Objet : Indemnités de fonction des élus

Sur proposition de Monsieur Le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rémunérer les nouveaux élus de la façon suivante : (selon barème en vigueur)

Indemnité du Maire :
Mr NEVO : **40 % de l'indice brut 1027** soit 1 644.20 €

Indemnité des adjoints (3):
Mr VIDCOQ : 20 % de l'Indice Brut 1027 soit 822.10 €
Mr. NOGUES, Mme THOME : 13 % de l'Indice Brut 1027 soit 534.37 € chacun

Indemnité des conseillers délégués (3)
Mme OLLITRAULT, Mr LE VERGE et Mr GAUTHIER 8% de l'Indice Brut 1027 soit 328.84 € chacun

Cette décision prend effet à compter du 22/03/2026.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO